MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE SUR DEUX COURTS EXTERIEURS

- Norme FFT : 300 lux en tout point du terrain
- Eclairage classique et LED.
- Coûts d'investissement et de fonctionnement très différents.

- Chiffrages incomplets à ce jour :
  - Estimation Jean Becker : 15000 € HT par court pour un éclairage classique
  - Chiffrage Société CEL : éclairage LED : 9200 € HT par court, sans compter les mâts.

MISE EN PLACE DE SURFACES TOUT TEMPS

Par exemple sur le court 2 et en remplacement d'une terre battue utilisée 5 mois par an au maximum...

- Existence de multiples sortes de revêtements :

  - Homologuées par la FFT comme Terre Battue :

  => Ne gèlent pas, supportent la pluie, à base de vraie brique pilée.

  => Mais demandent un entretien quotidien (arrosage...)

- Homologuées par la FFT comme Gazon Syntétique :

  => Revêtements Synthétiques remplis de sable couleur terre battue.

  => Sensations similaires à la Terre Battue.

  => Très peu d'entretien (pas d'arrosage quotidien)

  => Retours positifs et négatifs, surface à essayer.

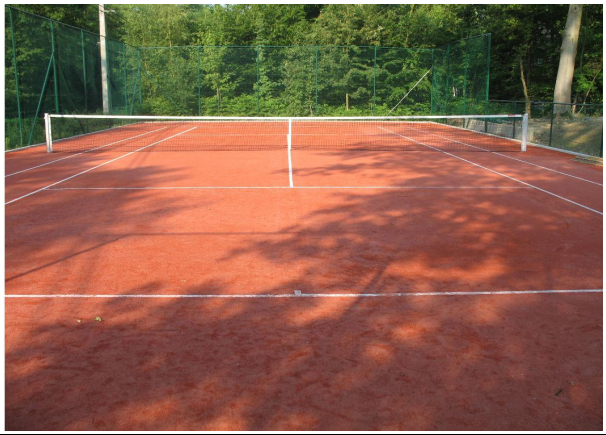

- Deux sociétés consultées:

=> Jean Becker (France), Procédé « Classic Clay »

- Mise en place sur Terrain Terre Battue :

48000 € HT(58000 € TTC)

- Mise en place sur terrain Béton Poreux :

21000 € HT (25500 € TTC)

=> Maton Sports (Belgique), Procédé « Red Court »

- Mise en place sur Terrain Terre Battue :

45000 € HT (54000 € TTC)

- Mise en place sur Béton Poreux :

21 000 € HT (25500 € TTC)

=> Prix négociables pour intervention sur deux terrains.

Proposition de planning :

- Terminer les chiffrages Eclairage avec retour sur investissement LED par rapport à l'éclairage classique. Délai : Septembre

- Journée de test en Belgique (nombreux courts autour de Bruxelles) afin d'essayer le Red Court. Avis aux volontaires. Délai : Septembre - Octobre

- Obtenir des informations sur le devenir des subventions du Conseil Départemental.

- Sondage Google auprès des adhérents

- Réunion avec mairie pour étude des possibilités de montage financier. Délai : 4 ème trimestre 2015

- Décision définitive par Assemblée Générale Extraordinaire au premier semestre 2016.

8/ <u>Questions diverses</u> :

- Questions de Christophe Carré (Cf. 19 pages en pièces jointes)
- Question de Patrick Carrel : « Radiation en qualité de membre du Tennis Club de Crépyen-Valois de Christophe Carré à compter du 1 er octobre 2015 pour entraves répétées au fonctionnement du club et diffusion réitérée à l'extérieur nuisible pour l'image du club. ».

Julien Coconi indique ne pas souhaiter traiter les 19 pages de questions diverses de M. Carré, représentant au total plus de quarante interrogations. M. Carré s'indigne contre cette position du Président.

Concernant la question de M. Carrel, Julien Coconi indique ne pas avoir de temps à consacrer dans le montage d'un dossier de radiation de l'association de M. Carré et refuse donc de s'engager dans une telle procédure.

Julien Coconi demande à l'Assemblée Générale si elle souhaite étudier l'ensemble des questions diverses. Deux personnes sont pour. 26 contre. Les questions diverses ne sont pas étudiées.

- Pas d'autres questions diverses.

Le Président remercie les invités et les membres présents et lève la séance à 23h00.

Une collation est offerte aux participants.

Le Président, Julien COCONI

La Secrétaire, Carine BRETON